



**TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**  
**-Communauté d'agglomération-**

## CONSULTATION SUR DEVIS

PROCEDURE ADAPTEE  
(art. 28 du CMP)

**Organisme :** Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (TCO)  
BP 49  
97822 LE PORT CEDEX – REUNION  
Tél : 0262 32 12 12 Fax : 0262 32 22 22

**Objet du marché :** **Entretien livraison consommables fontaine à eau et la livraison de consommables pour des fontaines**

**Numéro de marché :** **12-16-PA-DRH**

Les entreprises souhaitant répondre au présent marché sont priées de transmettre leur offre au plus tard **Le 16 Février 2012 à 12h00 locale**, soit par recommandé sous pli cacheté, soit être déposée sous enveloppe contre récépissé au service des marchés, Soit par fax au 0262 32 22 22, Soit par mail à l'adresse suivante : [marche@tco.re](mailto:marche@tco.re).

**Date de mise en ligne :** **Mardi 31 Janvier 2012**

Le Président du TCO

Jean-Yves LANGENIER

Le Port, le

Direction des Ressources Humaines  
Contact : Gilles Pangrani  
Directeur  
Tél. : 02 62 31 12 12

Lettre recommandée avec avis de réception  
N°

**Objet : Marché n° 12-16-PA-DRH**  
**Demande de devis pour la fourniture, l'entretien**  
**et la livraison de consommables pour des fontaines**  
**à eau pour les services du TCO**

Type de marché : achat

Mode de passation : MAPA

Lieu de livraison : différents sites du TCO existants et à venir

Nomenclature TCO : 10.11

Modalités de paiement :

- ✓ Mandat administratif : Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique
- ✓ Paiement à l'issue de chaque livraison
- ✓ Délai global de paiement : 30 jours à compter la réception des factures

Monsieur, Madame,

Nous souhaiterions obtenir votre meilleure offre pour la fourniture, l'entretien et la livraison de consommables pour des fontaines à eau pour les services du TCO.

Il s'agit d'un marché à bon de commande pour la fourniture de fontaines à eau fraîche et tempérée avec bonbonnes et de fontaines à eau fraîche connectée au réseau et de la fourniture des consommables tels que bonbonnes à eau, gobelets.

Le marché se compose de 2 lots et est conclu sans montant minimum et avec les montants maximum suivants pour toute la durée du marché:

Lot	Désignation	Caractéristiques	Montant maximum € HT
1	Location ou mise à disposition de fontaines à eau avec bonbonnes + maintenance	Fontaines à eau avec bonbonnes, eau froide et tempérée. + Consommables : Bonbonnes d'eau, gobelets en plastique ou carton	40 000 €
2	Location ou mise à disposition de fontaines à eau connectée au	Fontaines à eau connectée au réseau, eau froide	8 000

2/8

Vous avez la possibilité de présenter une offre pour 1 ou plusieurs lots.

Pour chacun des lots, les offres reçues seront appréciées en fonction des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissante :

**1-Valeur technique, appréciée d'après les fiches techniques (50%)**

**2-Prix apprécié au vu du DQE (30%)**

**Ce critère est calculé de la manière suivante :  $30 \times P/Po$**

**Po : l'offre de prix notée**

**P : l'offre de prix la plus basse**

**3-Délais de livraison (20%)**

**Ce critère est calculé de la manière suivante :  $20 \times D/Do$**

**Do : Délai noté**

**D : Délai le plus court**

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner au plus tard le jeudi 16 février 2012 à **12h00 locales** les documents suivants :

- le document « offre » complété daté et signé
- le Détail Quantitatif et Estimatif complété et signé
- les fiches techniques demandées
- le document « attestations sur l'honneur » joint

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de non respect du formalisme prescrit ci-dessus et notamment en cas de transmission incomplète, votre offre sera déclarée irrégulière et par là même rejetée.

Le DQE n'a aucune valeur contractuelle et sert uniquement à titre de comparaison des offres.

**En cas de discordance constatée dans l'offre, ce sont les prix unitaires du BPU qui prévaudront sur toute autre indication de l'offre. En cas d'erreur d'addition ou de multiplication constatée dans le DQE, ce sont les prix unitaires du BPU qui prévaudront. Le DQE sera rectifié en conséquence et c'est le montant ainsi rectifié qui servira pour l'analyse des offres.**

Vous pouvez nous faire parvenir votre offre accompagnée des fiches techniques :

- soit par recommandé avec accusé de réception sous pli cacheté
- soit par dépôt sous enveloppe contre récépissé au service des marchés.
- Soit par fax au 0262 32 22 22
- Soit par mail à l'adresse suivante : [marche@tco.re](mailto:marche@tco.re)

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur des Ressources Humaines,

Gilles Pangrani

B.P. 49 - 97822 LE PORT CEDEX  
TEL . : 02 62 32 12 12 - FAX : 02 62 32 22 22 – [courrier@tco.re](mailto:courrier@tco.re) - [www.tco.re](http://www.tco.re)  
HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 16H – LE VENDREDI DE 8H A 15H



**SAINT-LEU - TROIS-BASSINS - SAINT-PAUL - LE PORT - LA POSSESSION**

## OFFRE COMMUN A L'ENSEMBLE DES LOTS

Nom de la société : .....

Nom et prénom du signataire : .....

Adresse de la société : .....  
.....

Objet : Fourniture, entretien et la livraison de consommables pour des fontaines à eau pour les services du TCO

Réf marché : 12-16-PA-DRH

Nomenclature TCO : 10.11

Code CPV : 15981100-9

### 1. Objet du marché

Le titulaire du marché devra fournir, entretenir et livrer les fontaines à eau ainsi que les consommables en fonction des besoins du TCO dans la limite du montant maximum de chacun des lots.

### 2. Consistance du marché

Le marché est un marché à bons de commande composé de 2 lots distincts :

- Lot 1 : Location ou mise à disposition de fontaines à eau avec bonbonnes
- Lot 2 : Location ou mise à disposition de fontaines à eau connectée au réseau

Chaque lot est conclu sans montant minimum et avec les montants maximum suivants pour toute la durée du marché :

Lot	Désignation	Montant maximum € HT
1	Location ou mise à disposition de fontaines à eau avec bonbonnes et prestations de maintenance associées	40 000 €
2	Location ou mise à disposition de fontaines à eau connectée au réseau et prestations de maintenance associées	8 000

Conformément à l'article 77.III du code des marchés publics, pour des besoins occasionnels de faibles montants, le TCO se réserve la possibilité de recourir à un prestataire autre que les titulaires du marché pour autant que le montant cumulé de tels achats ne dépasse pas 1 % du montant total du marché, ni la somme de 10 000 EUR HT.

### 3. Documents constitutifs du marché

Par dérogation à l'article 4 du CCAG FCS, les documents constitutifs du marché sont les suivants :

- Le document intitulé « Offre »
- Les lettres de commande émises par le TCO
- Les fiches techniques des fontaines proposées remises lors du dépôt des offres

5/8

- Le CCAG des marchés de fournitures courantes et de services (FCS) en vigueur à la date de remise des offres

Le CCAG FCS, bien que non joint aux pièces constitutives du marché, est réputé être connu du titulaire.

#### 4. Durée du marché:

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification.

La collectivité se réserve la faculté de résilier le marché tous les ans. Elle informera alors, dans un délai de 4 mois avant la date d'anniversaire du marché, le titulaire de sa décision par courrier recommandé avec accusé de réception.

Dans ce cas et par dérogation aux articles 29 et 33 du CCAG FCS, le titulaire du marché ne pourra pas prétendre à indemnisation en cas de résiliation de marché.

#### 5. Caractéristiques minimales des fontaines:

Les caractéristiques minimales des fontaines à eau ainsi que leur consommables le cas échéant sont les suivantes :

Lot	Désignation	Caractéristiques
1	Location ou mise à disposition de fontaines à eau avec bonbonnes et prestations de maintenance associées	Fontaines à eau avec bonbonnes, eau froide et tempérée. + Consommables : Bonbonnes d'eau, gobelets en plastique ou carton
2	Location ou mise à disposition de fontaines à eau connectée au réseau et prestations de maintenance associées	Fontaines à eau connectée au réseau, eau froide

#### 6. Exécution de la prestation

##### 6.1 Commande des fontaines

Après notification du marché, le TCO transmettra au titulaire une lettre de commande faisant état du nombre de fontaines à installer ainsi que les lieux d'installation.

En cours de marché, en cas de nouveaux besoins, de nouvelles fontaines seront également commandées par lettre de commande.

Les lettres de commande seront transmises au titulaire par fax, mail, courrier.

##### 6.2 Délai et lieu de livraison

Les livraisons pourront s'effectuer sur les différents sites du TCO existants (cf. liste ci-dessous) et à venir.

<b>SITES</b>
Siège social du TCO 1 rue Eliard Laude 97420 Le Port
13 rue Gustave Eiffel Zone d'Activités de la Ravine à Marquet 97419 La Possession
Immeuble Rico Carpaye 21 avenue Lénine 97420 Le Port
Cyber-base de La Possession Médiathèque Heva Rue Evariste de Parny
Cyber-base du Port Médiathèque Benoîte Boulard Avenue du 20 décembre 1948
Cyber-base de la Rivière des Galets Bibliothèque de la Rivière des Galets Centre Far-Far
Cyber-base de Saint-Paul Médiathèque Leconte De Lisle 110 Boulevard du Front de Mer
Cyber-base de La Chaloupe Saint-Leu Centre polyvalent 221 A, rue Alexandre Bègue
Cyber-base de Trois-Bassins 2 rue Victor Hugo (face à la Mairie)

Cette liste sera modifiée automatiquement, sans passation d'avenant, en cas de modification du nombre de sites faisant l'objet ou devant faire l'objet de l'installation d'une fontaine à eau.

Les délais de livraison des fontaines sont spécifiés en annexe.

### **6.3 Obligations du prestataire (installation, entretien et maintenance)**

Le prestataire devra se charger de l'installation des fontaines à eau sans contrepartie financière. Il devra également procéder au remplacement des appareils défectueux, dans les 24 heures, à compter de la demande d'intervention, qui pourra se faire par téléphone, par mail ou par fax.

**Pour les fontaines à bonbonnes (lot 1),** le prestataire est tenu d'effectuer un entretien régulier des fontaines à eau sans contrepartie financière.  
L'entretien se fera au minimum une fois par semestre.

**Pour les fontaines réseau (lot 2)**, le prestataire est tenu d'effectuer la maintenance des fontaines. Les prestations de maintenance comprendront notamment le changement des filtres. La fréquence de changement proposée par le prestataire est précisée au BPU toutefois le changement des filtres devra intervenir au minimum 1 fois par an.

#### **6.4 Approvisionnement des fontaines à eau à bonbonnes (lot 1) :**

La fréquence des livraisons pour les bonbonnes à eau se fera au minimum une fois par semaine, à charge pour le prestataire d'ajuster régulièrement le rythme d'approvisionnement en fonction de la consommation réelle sur les différents sites.

### **7. Prix**

#### **7.1 Forme des prix**

Le marché est un marché à prix unitaires.  
Les prix s'entendent livraison comprise.

#### **7.2 Révision de prix**

**Pour le lot 1 :** Les prix sont réputés fermes pendant la première année du marché.  
Le mode de révision des prix applicable pour les années N+1 est donné comme suit :

$$P = P0 \times [ 0.15 \times ( \text{Plast} / \text{Plast } 0 ) ]$$

où

P = prix de règlement Hors TVA,

P0 = prix initial au moment de la signature du marché Hors TVA,

Plast 0 = valeur de l'indice du mois d'établissement du prix P0,

Plast = valeur du même indice pour le mois de révision (des années N+1 et N+2)

L'indice retenu est « emballages en matières plastiques » sous la référence INSEE n° 1570261.  
Cet indice est publié au Bulletin mensuel de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) consultable sur le site [www.indices.insee.fr](http://www.indices.insee.fr)

Dans le cas d'une révision, le titulaire est tenu de communiquer par écrit au TCO ses nouveaux tarifs dans un délai minimum de quatre mois avant chaque date d'anniversaire de marché.

**Pour le lot 2 :** Les prix sont réputés fermes pendant toute la durée du marché

### **8. Modalité de paiement**

**Pour les fontaines à bonbonne (lot1) :** Après notification du marché, le TCO émettra un bon de commande à hauteur du montant maximum du lot.

**Dans le cadre de l'exécution de son marché, le prestataire ne facturera au TCO que les prestations réellement effectuées.**

La rémunération résulte de l'application des prix unitaires spécifié en annexe aux livraisons réellement effectuées et à la durée de la location (le cas échéant).

Le titulaire sera rémunéré mensuellement sur présentation de facture accompagnée des bons de livraison, visés par le responsable du service ou son représentant.

**Pour les fontaines réseau (lot 2)** : Après notification du marché, le TCO émettra un bon de commande à hauteur du montant maximum du lot.

**Dans le cadre de l'exécution de son marché, le prestataire ne facturera au TCO que les prestations réellement effectuées.**

La rémunération résulte de l'application des prix unitaires spécifié en annexe à la durée de la location et aux consommations réellement effectuées.

Le titulaire sera rémunéré mensuellement sur présentation de facture accompagnée des bons de livraison, visés par le responsable du service ou son représentant.

Le montant des règlements à effectuer, et, par voie de conséquence, le montant même du marché serait ajusté, en cas de modification du taux de TVA, sans que cela donne lieu à la passation d'un avenant.

Le délai global des paiements est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Le défaut de paiement dans les délais prévus par l'article 98 du CMP fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Le taux des intérêts moratoires est celui de la BCE.

Les factures devront détailler à minima :

- Les nom et adresse du créancier ;
- Le numéro SIRET ;
- Le numéro de compte bancaire ou postal,  
(Tout changement de compte bancaire devra faire l'objet d'une demande écrite et signée du titulaire du marché avec mention obligatoire du n° du marché) ;
- Le numéro du marché et le lot concerné ;
- La prestation effectuée conformément au détail figurant à l'annexe ;
- Le montant total hors taxes de la facture ;
- Le taux et le montant total de la TVA ;
- Le montant total de la facture ;
- La date de facturation.

Les factures devront être adressées à l'adresse suivante :

T.C.O  
1 rue Eliard Laude  
BP 49  
97822 LE PORT CEDEX

## 9. Pénalités

### 9.1. Pénalités pour retard

En cas de non respect des fréquences de livraison et des délai de remplacement des appareils défectueux prévu par le marché et par dérogation à l'article 14.1 du CCAG, le titulaire encourt des pénalités de retard fixées à 10 euros par jour calendaires de retard.

Ces pénalités seront applicables de plein droit sans mise en demeure préalable.

Par dérogation à l'article 14.1.3 du CCAG FCS, le titulaire ne sera pas exonéré des pénalités dont le montant total ne dépasse pas 300€ HT pour l'ensemble du bon de commande.

### **9.2. Pénalité en cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé :**

En application de l'article 93 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit modifiant l'article L. 8222-6 du code du travail relatif à la lutte contre le travail dissimulé, un pénalité d'un montant égal à 10% du montant du contrat (dans la limite de celle des amendes encourues en application des articles L.8224-1, L.8224-2 et L.8224-5 du code du travail) pourra être appliquée .

Si dans le cadre du dispositif d'alerte, le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, le TCO pourra soit appliquer les pénalités visées ci-dessus, soit rompre le contrat, sans indemnités, aux frais et risques du cocontractant.

## 10. Dérogations au CCAG

L'article 3 déroge à l'article 4 du CCAG

L'article 4 déroge aux articles 29 et 33 du CCAG

L'article 9.1 déroge aux articles 14 et 14.1.3 du CCAG

Date :

Signature de la société

Date :

Signature de la collectivité

**ANNEXE  
BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES**

**LOT 1 : LOCATION OU MISE A DISPOSITION DE FONTAINES A EAU AVEC BONBONNES**

**Montant Maximum 40 000 € HT pour toute la durée du marché**

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, nous nous engageons, conformément aux documents susmentionnés, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous :

➤ **Coût de la fontaine à eau (cocher la case correspondante)**

Mise à disposition gratuite

Location selon le coût mensuel précisé ci-dessous (*à compléter par le candidat*)

Désignation	Coût mensuel € HT	TVA	Coût mensuel € TTC
Fontaines à eau avec bonbonne (Gratuit si mise à disposition)			

➤ **Coût des consommables**

Désignation	Prix unitaire € HT	TVA	Prix unitaire € TTC
Bonbonne d'eau			
Pochoir de 100 gobelets plastique			
Pochoir de 100 gobelets carton			

**Les prix s'entendent livraison comprise**

**Fourniture d'une fiche technique pour la fontaine à eau proposée**

**Sous peine de rejet de l'offre, toutes les lignes des bordereaux des prix unitaires ci-dessus doivent être complétées.**

Délai de livraison : .....jours à compter de la réception de la lettre de commande.

Date :  
Signature de la société

Date :  
Signature de la collectivité

**LOT 2 : LOCATION OU MISE A DISPOSITION DE FONTAINES A EAU CONNECTEE AU RESEAU**

**Montant Maximum 8 000 € HT pour toute la durée du marché**

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, nous nous engageons, conformément aux documents susmentionnés, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous :

➤ **Coût de la fontaine à eau (cocher la case correspondante)**

Mise à disposition gratuite

Location selon le coût mensuel précisé ci-dessous (*à compléter par le candidat*)

Désignation	Coût mensuel € HT	TVA	Coût mensuel € TTC
Fontaines à eau connectée au réseau			

**Les prix s'entendent livraison comprise**

**Fréquence de remplacement des filtres (à compléter) : .....**

**Fourniture d'une fiche technique pour la fontaine à eau proposée**

**Sous peine de rejet de l'offre, toutes les lignes des bordereaux des prix unitaires ci-dessus doivent être complétées.**

Délai de livraison : .....jours à compter de la réception de la lettre de commande.

Date :  
Signature de la société

Date :  
Signature de la collectivité

## ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

**Je déclare sur l'honneur**, en application des articles 43,44 et 45 du CMP :

- ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction à concourir
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1 à L.8221-3, L.8221-5, L. 8251-1, L. 5221-11, L. 5221-8, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8241-2 du **code du travail** ;
- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;
- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés (pour les entreprises de plus de 20 salariés)

Date et signature

Il est rappelé que le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise à la personne responsable du marché, dans un délai de 7 jours, à compter de la réception de la demande par l'attributaire, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

## DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

A compléter par le candidat

### LOT 1 : LOCATION OU MISE A DISPOSITION DE FONTAINES A EAU AVEC BONBONNES

Désignation	Quantités annuelles estimées	Prix Unitaire Hors Taxe	Montant estimé HT
Fontaines à eau avec bonbonne	25		
Bonbonne d'eau	1 300		
Pochoir de 100 gobelets	200		
	<b>TOTAL/an</b>		

### LOT 2 : LOCATION OU MISE A DISPOSITION DE FONTAINES A EAU CONNECTEE AU RESEAU

Désignation	Quantités annuelles estimées	Prix Unitaire Hors taxe	Montant estimé HT
Fontaines à eau connectée au réseau	2		

Date :  
Signature de la société

Date :  
Signature de la collectivité